

**DECISION DU MAIRE N° 25/2023
DU 16 OCTOBRE 2023**

**CONTRAT DE CESSION D'UN SPECTACLE
A TES SOUHAITS PRODUCTIONS**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de cession pour le spectacle « L'incroyable Noël de Billy » par la compagnie A tes souhaits productions ;

DECIDE

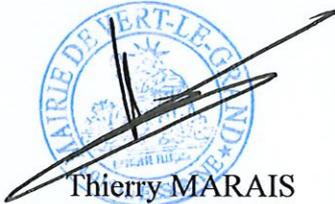
ARTICLE 1er : de signer le contrat de cession pour le spectacle « L'incroyable Noël de Billy » par la compagnie A tes souhaits productions pour un montant de 1 200 € HT.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 16 octobre 2023

Le Maire,


Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219106481-20231017-025_2023-AU